



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ORGANISATION  
TERRITORIALE ET DES  
PROFESSIONS DE SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 6 février 2023

Monsieur le Président de la  
Conférence Nationale de Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

**Objet : saisine de la Conférence Nationale de Santé relative à l'élaboration de mesures nouvelles pour mieux lutter contre les violences à l'encontre des professionnels de santé**

Monsieur le Président,

Alors que le gouvernement s'est engagé dans la refondation du système de santé, les conditions d'exercice des professionnels de santé constituent une préoccupation majeure pour le ministère délégué auprès du ministère de la Santé et de la Prévention, chargé de l'Organisation Territoriale et des Professions de Santé. Les derniers mois ont été marqués par les travaux du Conseil national de la refondation en santé (CNR) qui s'est déployé sur tout le territoire national, afin que les acteurs de la santé, professionnels mais également élus ou usagers du système, contribuent à construire ensemble les solutions aux défis qui nous font face. Parmi les thèmes abordés dans les ateliers du CNR, l'attractivité des métiers de la santé et la santé des soignants ont largement occupé les participants. La question des violences commises à l'encontre des professionnels de santé se trouve à l'intersection de ces deux enjeux : celles-ci dégradent l'image comme les conditions d'exercice de la profession et pèsent très lourdement sur l'état de santé physique comme psychique des soignants.

La sécurité des soignants est une question d'autant plus centrale que les menaces, violences verbales ou agressions physiques ne constituent pas un phénomène marginal, bien au contraire : 37% des professionnels de santé hospitaliers disent subir souvent des agressions physiques ; ce chiffre montant à 84% pour les seuls aides-soignants selon les chiffres du baromètre MNH-Odoxa 2022. L'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) a recensé 19 328 signalements d'atteintes aux personnes ou aux biens en 2021 et 34 550 professionnels victimes de ces violences. Si elles ont gagné le quotidien des soignants, ces agressions sont inacceptables, c'est pourquoi nous devons collectivement mettre en

œuvre tous les dispositifs qui permettront de prévenir ces violences et d'accompagner les victimes.

Alors que le signalement des violences dont sont victimes les professionnels reste encore incomplet et que les dispositifs existants sont insuffisamment utilisés, il apparaît essentiel de s'appuyer sur les professionnels de santé et sur l'ensemble des parties prenantes de la sécurité des soignants pour penser des mesures efficaces qui correspondent aux attentes et aux contraintes de leur quotidien. En effet, l'appropriation des mesures par les acteurs de la santé est un enjeu phare tandis qu'il convient de les préserver au mieux de charges administratives nouvelles. Co-construire avec l'ensemble des parties prenantes favorisera le plébiscite des solutions retenues, une fois mises en œuvre, par le plus grand nombre.

C'est pourquoi j'ai décidé de construire un plan de lutte contre ces violences en y associant largement toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien à la sécurité des professionnels de santé. Afin que ces travaux soient transversaux, qu'ils associent aussi bien les corps intermédiaires que les acteurs des territoires et qu'ils permettent à chacun de prendre la parole, je souhaite, par la présente, Monsieur le Président, vous confier le soin de conduire au sein de la Conférence nationale de santé une réflexion visant à l'élaboration de mesures nouvelles pour lutter contre les violences à l'encontre des professionnels de santé.

Parallèlement à cette sollicitation, j'ai chargé Nathalie NION, cadre supérieure de santé à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et le docteur Jean-Christophe MASSERON, président de SOS Médecins France, de mener une mission sur ce sujet. Leur connaissance du sujet et leur légitimité permettront de mobiliser très largement.

Vos travaux, complémentaires tant sur l'identité des acteurs associés que sur la manière de les impliquer, sont destinés à enrichir une stratégie d'actions que nous présenterons en juin et que nous nous efforcerons de déployer de façon systématique avec l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi il conviendra de réfléchir aux modalités de diffusion et d'appropriation des mesures que vous proposerez.

La réflexion que vous conduirez aura pour finalité de produire des propositions concrètes autour de trois grands objectifs : mieux connaître le phénomène ; prévenir les violences et protéger les victimes.

D'abord, Je souhaite que les travaux de la CNS ambitionnent d'améliorer le signalement des violences et les données relatives à celles-ci afin de mieux objectiver le phénomène et de suivre son évolution.

Ensuite, je souhaite que vos propositions s'attachent à améliorer la prévention de toutes les formes de violences, grâce à une meilleure formation des professionnels, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à l'amélioration de la communication pour mettre un terme à la banalisation des violences, notamment auprès des usagers.

Enfin, il est attendu de vos propositions qu'elles permettent d'améliorer la protection des victimes, et ce dans le contexte de la mise en application de la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, qui ouvre de nouveaux champs d'action pour les professionnels de la sécurité. Mieux protéger impliquera notamment de revoir l'ingénierie des métiers de la sûreté et de la sécurité incendie dans les établissements ; de renforcer le régime de protection des professionnels de santé ; de rénover le modèle des conventions « santé-sécurité-justice » ; d'améliorer la sûreté bâtiminaire des lieux d'exercice ; d'assurer un meilleur accompagnement et un suivi dans le temps des victimes de violences et des témoins.

Compte tenu du fait qu'il sont parfois amenés à exercer dans un environnement étranger, de façon isolée et sans pouvoir compter sur le soutien d'une hiérarchie, une attention particulière devra être portée aux violences dont sont victimes les professionnels de santé en ville. Aussi, il conviendra que des solutions adaptées à l'exercice des professionnels exerçant hors établissement soient identifiées.

Je souhaite que les propositions formulées dans le rapport puissent adresser deux échelles de temps : des solutions pouvant être mises en œuvre rapidement pour répondre aux situations urgentes déjà identifiées, et des propositions dont la mise en place et les effets s'inscriront dans le temps long pour adresser le phénomène dans la durée.

Un rapport présentant les résultats de la réflexion que vous aurez menée sont attendus pour mai 2023.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la meilleure.



Agnès FIRMIN LE BODO